

BUDGET RECTIFICATIF 2018 : EXPOSE DES MOTIFS

Introduction :

Le Budget Rectificatif 2018 affiche une hausse du niveau des recettes et du niveau des dépenses (respectivement + 5,9 % et + 5,2 %) par rapport au Budget Primitif 2018 qui se traduit par une évolution de l'excédent budgétaire (+ 10 M€ contre + 2 M€) hors reports de crédits.

Les axes majeurs développés dans le cadre de ce budget rectificatif sont les suivants :

✓ Dans le cadre de la Transition Numérique engagée par le Gouvernement avec la nomination du Délégué Interministériel et à l'issue de deux mois d'études des dispositifs existants, un certain nombre de projets de modernisation des systèmes d'information, des outils métier et d'actions de formation sont d'ores et déjà initiés dans le cadre du Budget Rectificatif 2018 ; ces axes de développement seront plus largement présentés et détaillés dans le cadre de la stratégie globale de développement du numérique au Budget Primitif 2019 ;

✓ Poursuivre le renforcement des moyens, dispositifs et équipements en matière de sécurité numérique ;

✓ Accompagner le déploiement des grands projets en matière de programme triennal d'équipements ;

✓ Maintenir l'accent mis sur les opérations de travaux d'entretien et de maintenance des équipements publics ;

✓ Poursuivre les actions en faveur d'un écosystème propice au développement d'activités innovantes avec la mise en œuvre du start-up Program et le lancement des travaux des locaux de MonacoBoost ;

✓ Soutenir l'organisation de manifestations de renommée internationale qui participent au rayonnement de la Principauté.

D'une part, les **recettes** font l'objet d'une nette majoration de **près de 72 M€** (+ 5,9 %) à 1,289 Mds € par rapport au Budget Primitif 2018 (1,218 Mds €) portant avant tout sur les **recettes fiscales** qui, compte tenu des niveaux d'encaissements constatés et des perspectives à mi-parcours de l'exercice sont revues à la hausse de + **57,6 M€, notamment** sur les composantes suivantes :

- » + 36,5 M€ pour la taxe sur la valeur ajoutée,
- » + 15 M€ pour l'impôt sur les bénéfices,
- » + 6,1 M€ pour les droits de douane.

En ce qui concerne les **autres recettes**, la progression est de + 14 M€ et porte d'une part sur les **produits et revenus du domaine de l'Etat** (+ 7,6 M€) au niveau des **recettes du domaine financier** (+ 7,3 M€) avec la majoration des revenus des valeurs mobilières correspondant à une augmentation des dividendes attendus de Monaco Telecom (+ 7,2 M€) ainsi qu'au niveau des **recettes du domaine immobilier** + 1,9 M€ avec la majoration des recettes du Service des Parkings Publics (+ 1,6 M€).

Les **recettes des monopoles** sont légèrement revues à la baisse (- 1,6 M€) compte tenu des recettes des **monopoles concédés** qui reculent de - 2,2 M€ sous l'influence de la baisse de la redevance de la SBM (- 3,8 M€) tandis que celle de la SAM des Ports progresse (+ 1 M€) tout comme celle de Monaco Telecom (+ 800 K€) ; quant aux **monopoles exploités**, ils progressent de **près de 600 K€** grâce notamment aux recettes de la Poste (+ 1 M€).

Enfin, les **produits et recettes des services administratifs** progressent également (+ 6,4 M€) sous l'influence d'inscriptions particulières : la régularisation des investissements du Grand Prix 2017 (+ 2,2 M€), des versements de trop perçus sur les subventions de diverses entités (Grimaldi Forum, Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo), l'encaissement d'un legs dédié à l'acquisition d'œuvres d'art pour le N.M.N.M. (+ 1,5 M€) et d'un don pour des travaux complémentaires sur l'orgue du Sacré Cœur (+ 300 K€), les dépenses correspondantes étant parallèlement inscrites.

D'autre part, les **dépenses** (hors reports de crédits) s'élèvent à 1,279 Mds €, soit une hausse de + 63,5 M€, soit + 5,2 % par rapport au Budget Primitif 2018 (1,216 Mds €) en raison des évolutions suivantes :

- Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 566,7 M€ contre 557,5 M€ et sont en augmentation de + 1,6 % soit + 9,2 M€. On note que les dépenses de fournitures et travaux connaissent une évolution à la hausse de + 4,1 % (soit + 9 M€) ainsi que les dépenses de personnel de + 160 K€.

- Les **dépenses d'interventions publiques** progressent de + 10,6 M€ passant de 282,8 M€ à 293,4 M€, en raison de l'augmentation, d'une part, du « **domaine social et sanitaire** » (+ 3,4 M€) due à l'inscription de 3 M€ supplémentaires sur l'article « Fonds Dépendance » qui permet d'abonder le Fonds au même niveau qu'en 2017, et, d'autre part, du « **domaine éducatif et culturel** » (+ 2,7 M€) liée principalement à la compensation de la perte de sponsors pour les entités culturelles (Opéra de Monte-Carlo, Ballets de Monte-Carlo). On note également une hausse du « **domaine international et coopération** » (+ 1,7 M€ dont + 1,5 M€ afin d'anticiper les besoins de Monaco Inter Expo pour les préparatifs de l'Exposition Universelle de Dubaï en 2020/2021, des **établissements publics du « domaine social** » (+ 1,6 M€ avec notamment + 800 K€ concernant la subvention d'équilibre de l'O.P.S., + 500 K€ relatifs à la subvention d'équilibre allouée au C.H.P.G. et + 315 K€ concernant la subvention allouée au Centre de Transfusion Sanguine) ; enfin, les **dépenses relatives à l'« aide à l'industrie, au commerce et au tourisme** » progressent également (+ 1,3 M€ dont + 511 K€ au titre des interventions économiques avec notamment + 440 K€ relatifs à la prise en charge du dispositif « PASS StartUp Programme » et + 70 K€ pour la mise en œuvre de la liaison Très Haut Débit avec la Métropole de Nice, + 380 K€ dédiés à la prise en charge des nouvelles mesures relatives à la prime industrielle et + 260 K€ pour les dépenses d'exploitation de la Gare afin de prendre en charge des prestations complémentaires au titre de la convention signée avec la S.N.C.F.).

▪ Les **dépenses d'équipement** progressent quant à elles de près de **44 M€** passant de 375,3 M€ à 419 M€ au Budget Rectificatif 2018. Cette augmentation est principalement liée aux inscriptions rectificatives **en matière d'acquisitions (+ 36 M€)** qui bénéficient également de 3,5 M€ de reports. Les crédits en matière de **matériels d'équipement sont en hausse (+ 6,1 M€)** et bénéficient également de 3 M€ de reports. Les inscriptions **en matière de travaux sont en hausse de + 1,6 M€** mais, en tenant compte des 26,7 M€ de reports de crédits, **les crédits de paiement au titre des travaux sont portés à 368 M€, soit + 28,3 M€**. Au total, les crédits de paiement au titre des dépenses d'investissements progressent de + 76,9 M€, les portant ainsi à 452,2 M€.

Ainsi, **l'excédent de recettes de 1.950.500 € du Budget Primitif 2018 est porté à 10.025.400 € au Budget Rectificatif 2018.**

Toutefois, par le jeu des reports, les crédits d'investissements pour les opérations triennalisées sont majorés de 33,188 M€ et les crédits de paiement s'élèvent donc à 452,2 M€ pour l'ensemble des investissements. Ceux-ci pourraient être totalement ou partiellement consommés, en sus des crédits inscrits au Budget Rectifié 2018, ce qui pourrait conduire théoriquement, au terme de l'exécution budgétaire, à un excédent de dépenses de - 23,2 M€.

Par ailleurs, il est à noter, d'une part, une **inscription rectificative significative** en dépenses sur le C.S.T. 84.10 « Avances Dommages » concernant **le sinistre des Jardins d'Apolline qui est majoré de + 15,4 M€** dont + 560 K€ au titre des dépenses d'expertises et de conseils juridiques, + 9,855 M€ au titre des relogements et coûts induits et + 5 M€ de travaux pour l'opération de remise en état du bâtiment et des logements actuels, et, d'autre part, la création d'un C.S.T. pour le Fonds Dépendance qui est doté au Budget Rectificatif de 10 M€ en recettes (dont 5 M€ correspondant aux crédits inscrits en 2018 sur l'article 606.227 « Fonds Dépendance » et 5 M€ correspondant aux sommes versées en 2017 sur un compte de dépôt) et de 100 K€ en dépenses pour la réalisation d'études.

Synthétiquement, le Budget Rectificatif de l'exercice 2018 se présente comme suit :

| | PRIMITIF 2018 | RECTIFICATIF 2018 | BR2018/ BP2018 |
|--|--------------------------|------------------------------|---------------------------|
| RECETTES | 1 217 584 000 € | 1 289 183 800 € | 5,9% |
| SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE | 48 633 100 € | 48 358 100 € | -0,6% |
| SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES | 7 695 500 € | 7 962 500 € | 3,5% |
| SECT.3 - MOYENS DES SERVICES | 280 922 600 € | 281 839 900 € | 0,3% |
| SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3. | 180 785 800 € | 184 320 300 € | 2,0% |
| SECT.5 - SERVICES PUBLICS | 39 493 300 € | 44 236 300 € | 12,0% |
| SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES | 282 794 500 € | 293 429 000 € | 3,8% |
| SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS | 375 308 700 € | 419 012 300 € | 11,6% |
| DEPENSES | 1 215 633 500 € | 1 279 158 400 € | 5,2% |
| EXCEDENT DE RECETTES | 1 950 500 € | 10 025 400 € | |

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 60,1 M€ de recettes et 103,6 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| - excédent de recettes du budget | 10.025.400 € |
| - excédent de dépenses des C.S.T | 43.518.100 € |

I – RECETTES -

Les recettes du Budget Rectificatif 2018 s'établissent à 1.289.183.800 € et enregistrent une progression de + 5,9 % (soit + 71,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2018). Celle-ci provient à hauteur de + 57,6 M€ des contributions, de + 7,6 M€ des produits et revenus du domaine de l'Etat et de + 6,4 M€ des recettes des services administratifs.

1 - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

Les recettes des produits et revenus du domaine de l'Etat affichent une augmentation de + 7,6 M€, (soit + 3 %), qui s'explique par l'accroissement des recettes relevant du domaine financier (+ 7,3 M€, soit + 21,2 %) et de celles concernant le domaine immobilier au sens propre (+ 1,9 M€, soit + 1,7 %). En revanche, celles issues des monopoles affichent un léger recul de - 1,6 M€ (soit - 1,5 %).

A - DOMAINE IMMOBILIER

Les recettes du domaine immobilier affichent une progression de + 1,9 M€ (soit + 1,7 %).

► Les recettes du « *domaine immobilier* » au sens strict (logements domaniaux et autres locations immobilières) prévoient une augmentation de + 334 K€ (soit + 0,5 %). En effet, plusieurs estimations primitives sont réajustées sur les articles suivants :

• L'article « Immeubles bâtis » est en légère hausse de + 299 K€ (+ 0,5 %) en raison des variations selon les secteurs suivants :

• Secteur habitation à Monaco : les évolutions les plus significatives portent sur :

- l'immeuble « L'Engelin » : + 280 K€ en raison de la livraison de cet immeuble début 2018 ;

- l'actualisation des loyers effectuée au regard des évolutions réellement appliquées.

• Secteur industriel et commercial à Monaco :

Les principales variations à la hausse sont les suivantes :

- Immeuble « Le Triton » : + 200 K€. Le Budget Primitif 2018 ne prenait pas en considération la réattribution de locaux vides qui vont finalement faire l'objet d'une convention en 2018 ;

- Locaux « Quai Hirondelle » : + 73 K€, la location de tous les locaux entraîne une augmentation des redevances en 2018 ;

- Le « Grimaldi Forum » : + 70 K€, en raison de l'ajustement de la redevance qui est calculée en fonction du chiffre d'affaires de cette entité ;

- L'immeuble « U Pavayun » : + 35 K€, en raison de la signature d'une convention pour l'attribution de deux locaux.

Les principales variations à la baisse sont les suivantes :

- La « Zone F – Fontvieille » : - 605 K€ liés, d'une part, à une société commerciale qui est en état de cessation de paiements, et, d'autre part, à deux locaux vacants qui ne feront l'objet d'une facturation qu'à partir de 2019 ;

- La « Galerie du Métropole » : - 138 K€. Le Budget Primitif 2018 avait provisionné la somme de 120 K€, au titre de six mois de loyers pour le futur attributaire concernant les locaux libérés par une association. Cependant, la réattribution de ces locaux nécessite un délai plus long pour la recherche d'une enseigne.

- Secteur habitation en France : les évolutions les plus significatives portent sur :

- la résidence « Opaline » : + 102 K€ en raison de la location de plusieurs appartements dans cette résidence ;

- l'actualisation des loyers effectuée au regard des évolutions réellement appliquées.

- L'article « Recettes Diverses » affiche une inscription à la hausse de + 35 K€ (soit + 116,7 %) en raison de la participation du propriétaire aux travaux de l'Ambassade de Bruxelles.

- ▶ Les recettes des « *Parkings Publics* » : il a été opéré un ajustement à la hausse de + 1,6 M€ (soit + 4,5 %) en raison de l'augmentation des droits de stationnement (+ 1,5 M€, soit + 4,6 %) liée notamment à la prise en compte de la nouvelle tarification appliquée au 1^{er} janvier 2018.

B - MONOPOLES

Les recettes des monopoles affichent une régression de - 1,6 M€, soit - 1,5 %.

1 - MONOPOLES EXPLOITES PAR L'ETAT

Les recettes des monopoles exploités par l'Etat affichent une légère hausse de + 1,3 % (soit + 587,2 K€) en raison des évolutions des articles suivants :

- ▶ article 021.300 « Postes et Télégraphes » : + 1 M€ (soit + 6,2 %), cette hausse s'explique par l'évolution constatée aux articles suivants :

- L'article « Recettes du compte de partage » : + 179,2 K€ (soit + 1,2 %), cette hausse s'explique notamment par la croissance des recettes postales et notamment de celles concernant les ventes de figurines (+ 121,7 K€), les prestations fournies à Chronopost (+ 46,2 K€) et les contrats DOCAPOST (+ 31,6 K€).

- L'article « Remboursement des dépenses du compte de partage » : + 827 K€ (soit + 68,9 %).

- ▶ article 021.100 « Régie des tabacs » : - 455 K€ (soit - 2,6 %), les principales variations concernent les articles suivants :

• L'article « Tabacs » : - 702 K€ (- 4,1 %), cette baisse s'explique principalement par la diminution des recettes issues de la vente des « cigarettes » (- 1,4 M€) relativisée par la hausse de celle des « Tabacs à chauffer » (+ 500 K€).

• L'article « Dispositifs électroniques » : + 200 K€, en raison du développement de l'activité.

2 - MONOPOLES CONCEDES

La baisse des recettes issues des monopoles concédés (- 3,7 %, soit - 2,2 M€) est due essentiellement aux articles relatifs aux redevances :

▶ article 031.101 « S.B.M. » : - 3,8 M€

Une révision à la baisse de la redevance de - 3,8 M€ est réalisée afin de tenir compte des recettes réelles 2017/2018 du secteur des jeux (204,7 M€) qui sont en diminution de - 1,1 % par rapport à celles de 2016/2017 (206,9 M€). La redevance est calculée au taux de 15 % sur les recettes des jeux 2017/2018. Ainsi, l'inscription budgétaire passe donc de 34.500.000 € à 30.737.000 €.

▶ article 031.106 « Monaco Telecom » : + 792 K€

Suite à la clôture des comptes 2017 de Monaco Telecom, le règlement du mois d'avril a procédé à l'ajustement du montant des acomptes et au règlement du solde de la redevance 2017 avec une augmentation réelle de la marge brute de la redevance de 7 %.

▶ article 031.110 « Pari Mutuel Urbain - Loto » : - 240 K€

Le secteur du Loto et du PMU connaît de nombreuses fluctuations depuis cinq ans. Ainsi, au regard des recettes enregistrées au premier trimestre 2018, le montant de la redevance inscrit au Budget Rectificatif est estimé à 1,8 M€ contre 2,04 M€ inscrits initialement.

▶ article 031.115 « SAM d'Exploitation des Ports de Monaco » : + 1 M€

Il est à noter que la redevance 2017 s'est élevée à 13.218.380 € contre 13.315.664 € en 2016, soit une diminution de - 97.284 € en raison d'une baisse du Chiffre d'Affaires 2017 de 0,7 %. Le montant des acomptes de la redevance 2017, perçus en 2017, s'est élevé à 11.570.850 € ; ainsi, le solde de la redevance 2017 à percevoir en 2018 s'élève à 1.647.530 €.

Par ailleurs, le montant des acomptes prévus pour la redevance 2018 s'élève à 10.354.500 € soit 90 % du résultat prévisionnel d'exploitation avant redevance prévu au Budget Primitif 2018 (11.505.000 €, en diminution en raison de la baisse du Chiffre d'Affaires de près de 825,5 K€).

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2018 s'élève à 12.002.100 €, contre 11.000.100 € prévus au Budget Primitif 2018. Par conséquent, il est nécessaire de majorer l'estimation primitive de + 1.002.000 €.

C - DOMAINE FINANCIER

Les recettes du domaine financier affichent une augmentation de + 7,3 M€.

▶ article 041.104 « Revenu des Valeurs Mobilières » : + 7,2 M€, soit + 24,9 %.

Le Budget Rectificatif a été majoré au regard du dividende attendu de Monaco Telecom le portant à la somme globale de 36,1 M€ contre 28,9 M€ inscrits initialement au Budget Primitif 2018.

2 - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une variation positive (+ 6,4 M€, soit + 21,6 %).

▶ article 012.102 « Sûreté Publique : Prestations »

L'article passe de 1.013.500 € à 1.113.500 €, soit une hausse de + 100 K€ au titre de la redevance payée par les taxis afin de se rapprocher du résultat de l'exercice 2017.

▶ article 012.110 « Autres recettes »

L'inscription rectificative retrace, d'une part, un legs (1,5 M€) destiné à l'acquisition d'œuvres d'art pour le Nouveau Musée National de Monaco dont la contrepartie figure en dépenses du Budget de l'Etat à l'article 706.937 « Acquisitions d'œuvres d'art », et d'autre part, un don (300 K€) destiné au financement des travaux complémentaires sur l'orgue du Sacré Cœur dont la contrepartie est inscrite en dépenses du Budget de l'Etat à l'article 403.356 « Mobilier des Eglises », et, enfin, le reversement du reliquat de l'exposition internationale d'Astana 2017 (94,6 K€).

L'article passe donc de 1.033.800 € au Budget Primitif 2018 à 2.928.400 € au Budget Rectificatif 2018.

▶ article 012.113 « Service des Titres de la Circulation »

La majoration des recettes de + 200 K€ s'explique, d'une part, par la hausse du tarif des estampilles pour l'année 2018 pouvant être de + 1 € ou + 2 % selon les catégories de véhicules, et, d'autre part, par l'augmentation du parc automobile.

▶ article 012.118 « Interventions publiques – trop perçu sur subvention »

Cet article intègre la régularisation sur le Budget des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2017 (2,2 M€, la contrepartie figurant en dépenses du Budget à l'article 707.992 « Investissement Grand Prix Automobile »), le remboursement des trop-perçus sur subvention du Grimaldi Forum au titre de l'exercice 2017 (571,9 K€) et le reversement du report à nouveau de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo à fin 2017 (476,6 K€).

L'article passe donc de 50.000 € au Budget Primitif 2018 à 3.248.900 € au Budget Rectificatif 2018.

» article 012.119 « Sûreté Publique - P.V./Alarmes »

L'article passe de 1,26 M€ à 1,4 M€, soit une hausse de + 140 K€ afin de se rapprocher du résultat de l'exercice 2017.

» article 012.123 « Remboursement établissements privés et divers »

L'article passe de 6,6 M€ à 7,2 M€, soit une hausse de + 639 K€ afin de tenir compte notamment de l'augmentation du nombre d'auxiliaires de vie scolaire (+ 4), des effectifs « fixes » de l'établissement François d'Assise/Nicolas Barré (+ 2) et des évolutions liées aux déroulements de carrière.

» article 012.139 « Refacturations contrôles réseaux radio »

L'inscription primitive 2018 prévoyait la refacturation aux opérateurs mobiles français des prestations de mesures destinées à évaluer la couverture des réseaux de radiotéléphonie mobile en Principauté. Toutefois, au regard des difficultés de mise en place des contrats d'exploitations des fréquences intégrant la refacturation de la campagne de mesure, cette dernière ne sera pas effectuée pour ces réseaux ; ainsi, les recettes du Budget Primitif 2018 sont ramenées de 210 K€ à 50 K€.

» article 012.450 « Musée des Timbres et des Monnaies »

Le montant des recettes estimées passe de 330 K€ à 582 K€, soit + 252 K€.

Cette hausse concerne l'article 012.451 « Produits des ventes et monnaies » (+ 190 K€ concernant la vente des pièces « Belle Epreuve » de 2 € commémoratives du 250^{ème} anniversaire de la naissance de François-Joseph Bosio) et l'article 012.453 « Recettes diverses » (+ 62 K€, en raison notamment de la facturation des frais d'expédition liés aux ventes en ligne (+ 95 K€), ceux-ci étant ensuite reversés à la Poste).

3 - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

A - DROITS DE DOUANE

» article 013.101 « Droits de douane »

Les sommes à recevoir en 2018 s'élèvent à 46,1 M€ contre une prévision initiale de 40 M€, soit + 6,1 M€.

La progression soutenue des sommes à recevoir résulte principalement de l'augmentation des recettes nettes à répartir entre les deux Etats de + 10,1 %, soit + 3,9 Mds€ (42,918 Mds€ contre 38,983 Mds€ l'année précédente). Cette progression tient au rendement des taxes sur les énergies.

Conformément à la convention douanière de 1963, au regard du chiffre actualisé de la population de la Principauté pour 2017 (38.300 publié au Journal Officiel de Monaco le 20 avril 2018) et de la population totale française (65.694.368 publié au JORF le 31 décembre 2017), le forfait douanier 2017 devrait s'élever à 42,5 M€ (contre 38,8 M€ en 2016).

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2018 s'élève à 46,1 M€, à comparer au 40 M€ prévus au Budget Primitif 2018. Par conséquent, il est procédé à la majoration de l'estimation primitive de + 6,1 M€.

B - TRANSACTIONS COMMERCIALES

Les transactions commerciales sont majorées de + 36,5 M€, soit + 6 %. L'article « Taxe sur la valeur ajoutée » passe de 605 M€ au Budget Primitif 2018 à 638 M€ au Budget Rectificatif 2018 au regard :

▸ du niveau des recettes enregistré à fin mars et du résultat à la clôture 2017 pour les encaissements purement monégasques. En effet, au regard des recettes brutes de T.V.A. monégasque qui sont en croissance de 11,5 % à fin mars (+ 16,5 M€), les estimations de la T.V.A. recouvrée sont ajustées à la hausse de + 43 M€ ; parallèlement, au regard des résultats de l'exercice 2017, le niveau des restitutions est également estimé à la hausse de + 10 M€. Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'ajuster la prévision des encaissements de T.V.A. monégasques de + 33 M€.

▸ de l'ajustement des versements effectués par l'Administration française au titre du compte de partage qui devrait être arrêté à un montant correspondant à la moyenne des données réelles disponibles des cinq années précédentes (2013 à 2017), soit 110.559.463 €. Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2018 s'élève à 115,5 M€, à comparer aux 112 M€ prévus au Budget Primitif 2018. Par conséquent, il est procédé à la majoration de l'estimation primitive de + 3,5 M€.

C - BENEFICES COMMERCIAUX

Les recettes issues des bénéfices commerciaux sont en augmentation de + 15 M€, soit + 11,5 %. Au regard du niveau des recettes enregistré à mi-avril, les inscriptions de l'article 043.101 « Impôts sur les bénéfices » passent de 130 M€ au Budget Primitif 2018 à 145 M€ au Budget Rectificatif 2018.

II – DEPENSES -

Les dépenses du Budget Rectificatif 2018 s'établissent à 1.279.158.400 €, en hausse de + 63,5 M€ soit + 5,2 % par rapport au Budget Primitif 2018.

Les dépenses de fonctionnement, arrêtées à 566,7 M€, sont en légère hausse de + 1,6 %, soit + 9,2 M€.

Les dépenses d'interventions publiques augmentent de + 10,6 M€, soit + 3,8 % à 293,4 M€.

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissement sont en hausse (+ 11,6 %) et s'établissent à 419 M€. De plus, il est à noter que le montant des crédits d'équipement reportés, qui pourraient être utilisés sur l'exercice 2018, est de 33,2 M€.

1 - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de + 2,4 %, en raison de la hausse des dépenses d'interventions publiques (+ 3,8 %), et dans une moindre mesure, de celle des dépenses de fonctionnement (+ 1,6 %).

A - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'établissent à 566.717.100 € et sont en légère hausse par rapport au Budget Primitif (+ 1,6 %). Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- dépenses de personnel : + 157 K€, stable ;
- dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : + 4 M€, soit + 2,6 % ;
- frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 5 M€, soit + 8,5 % ;
- frais financiers : - 5 K€, soit - 0,6 %.

1 - DEPENSES DE PERSONNEL :

» « Les emplois budgétés »

3.940 emplois ETP sont valorisés au Budget Rectificatif 2018.

Les variations au Budget Rectificatif en matière d'emplois sont liées notamment aux évolutions suivantes :

a) 10 créations de postes :

- 3 créations de postes au sein du Conseil National (un poste de Chargé de Mission, un poste de Chef de Division et un poste d'Appariteur),
- 2 créations de postes au sein de la Direction des Affaires Juridiques (1 Chargé de Mission et 1 poste de Chef de Division),
- 3 créations de postes au sein des Etablissements Scolaires (suite aux mouvements de personnel pour la rentrée scolaire 2017/2018),
- 2 créations de poste dont une au Palais Princier et une au sein des Services Judiciaires compensée par le gel d'un poste,

b) Par ailleurs, sont pris en compte 5 autres postes payés et remboursés au sein des Etablissements Scolaires Privés (également suite aux mouvements de personnel pour la rentrée scolaire 2017/2018).

Les crédits prévus au Budget Primitif 2018 sont également ajustés en fonction des recrutements ou des pourvois de suppléants sur les postes créés ou libérés intervenus depuis le début de l'exercice et en fonction de l'impact sur les dépenses de personnel des congés maladie. Par ailleurs, une majoration des traitements de + 0,7 % au 1^{er} juillet 2018 est intégrée aux prévisions de dépenses.

» « *Les charges sociales* »

Les charges sociales sont en augmentation de + 446,5 K€ par rapport au Budget Primitif 2018.

En effet, les dépenses du compte de trésorerie affichent une hausse de + 446 K€, liée à l'augmentation des pensions et allocations (+ 956 K€ compte tenu du nombre encore important de départs à la retraite qui concerne, cette année, des catégories supérieures et disposant d'une grande ancienneté), et des prestations familiales (+ 240 K€), relativisée par la baisse des prestations médicales (- 750 K€, dus aux prestations maladies en espèces).

» « *Les rémunérations de tiers et indemnités* »

En ce qui concerne les rémunérations de tiers apportant leur concours, on constate une hausse de + 4 % expliquée, d'une part, par l'augmentation de + 178.900 € des dépenses de missions et études du Service de l'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (article 364.251) liée principalement à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien de nouveaux développements informatiques en matière de base de données, et, d'autre part, par la hausse de + 167 K€ des frais de contentieux de la Direction des Affaires Juridiques (article 305.252) nécessaires pour supporter les frais d'avocats dans des litiges qui concernent l'Etat.

2 - FOURNITURES, SERVICES EXTERIEURS ET TRAVAUX (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-après :

| | Budget Primitif 2018 | Budget Rectificatif 2018 | % |
|-------------------------|-------------------------|-----------------------------|-------|
| Frais de fonctionnement | 41 403 300 € | 42 002 300 € | 1,4% |
| Entretien, prestations | 55 256 100 € | 56 075 100 € | 1,5% |
| Mobilier et matériel | 18 223 700 € | 20 071 200 € | 10,1% |
| Travaux | 41 329 300 € | 42 055 800 € | 1,8% |
| Total | 156 212 400 € | 160 204 400 € | 2,6% |

» « *Frais de fonctionnement* »

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse modérée (+ 1,4 %).

En premier lieu, on note l'inscription de + 300 K€ sur l'article 307.267 relatif à la formation professionnelle, géré par la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique ; elle concerne de nouveaux thèmes de formation qui se développent, tels que les ateliers de transformation digitale et les modules e-learning, la formation métiers, ainsi que des formations liées à des recommandations du GREVIO. Cette Direction demande également 40 K€ pour faire appel à un cabinet de recrutement pour la

recherche d'un profil spécifique dans le cadre de la réorganisation des missions du numérique (article 307.323).

L'article relatif aux dépenses de fonctionnement du Conseil National (article 201.320) affiche une hausse de + 127 K€ qui concerne divers travaux au sein de l'hémicycle initiés en 2017, comprenant notamment le remplacement de l'ensemble du système de gestion vidéo et de sonorisation, ainsi que des équipements informatiques de chaque pupitre (écrans tactiles).

Est à noter la hausse de + 64 K€ des frais d'administration du Musée des Timbres et des Monnaies (article 365.323) compte tenu du reversement à la Poste des frais d'expédition liés aux ventes en ligne.

On relève des inscriptions complémentaires sollicitées par la Direction des Services Judiciaires s'agissant des dépenses liées à la poursuite du déploiement d'outils informatiques dédiés, en matière de gestion des dossiers et d'archivage électronique, la création d'un « cartonnier » numérique et la location de photocopieurs pour le Greffe (+ 58 K€ ; article 395.320), aux déplacements (+ 25 K€ ; article 395.262) et aux frais d'administration (+ 13 K€ ; article 395.323).

» *« Entretien, prestations et fournitures »*

Cette rubrique est en légère hausse par rapport au Budget Primitif (+ 1,5 %).

Est à noter l'inscription de + 1,1 M€ pour les dépenses de prestations de services téléphoniques des bâtiments publics (article 402.330) afin de tenir compte de la rationalisation des lignes et abonnements et des nouveaux besoins des services. Des inscriptions complémentaires sont également nécessaires (+ 86 K€) pour les dépenses d'eau, gaz, électricité pour ces bâtiments (article 402.334).

On relève également la hausse de + 80,5 K€ des frais généraux des Postes et Télégraphes (article 384.343) liée principalement au déménagement du centre de tri de la ZAC Saint Antoine à la Zone F qui entraîne une hausse des loyers et charges, ainsi qu'au loyer du nouveau point Poste au Grimaldi Forum à compter de juin 2018. A noter également la prise en compte de la consommation électrique de la machine de tri des colis installée à la Zone F, ainsi que des frais complémentaires liés aux abonnements à Monaco Parking.

Parallèlement, des inscriptions à la baisse sont à noter.

Une inscription de - 200 K€ est réalisée concernant les frais généraux du Stade Louis II (article 346.343) au regard des besoins ajustés en raison de la fermeture de la piscine durant la période de travaux.

On relève également une diminution de - 120 K€ des « frais de gestion des ressources » de la Direction des Communications Electroniques (article 392.330). On note l'abandon du recours à un prestataire pour une nouvelle campagne de mesures de la couverture des réseaux mobiles français et la poursuite de la réflexion sur les outils de gestion des noms de domaine. La campagne de mesures sera faite avec des moyens internes, seul l'appel à des moyens humains ponctuels a été envisagé (- 160 K€). Concernant l'automatisation de la gestion des noms de domaine, le développement interne a également été privilégié (- 110 K€). Enfin, 150 K€ sont ajoutés pour des prestations d'études de rationalisation et d'optimisation des abonnements et équipements pour la réduction des coûts de télécommunications de l'Administration.

Une diminution de – 95 K€ est à constater concernant les dépenses de chauffage des immeubles domaniaux publics, en raison d'un ajustement des prévisions au regard de la consommation (article 402.336).

» « *Mobilier et matériel* »

Cette catégorie de dépenses est en hausse (+ 10,1 %).

On relève tout d'abord l'inscription de + 1.220.000 € pour les dépenses liées au matériel informatique des Services administratifs (article 403.368). Elle concerne le déploiement de nouveaux équipements dans les Services dans le cadre du projet initié par la Délégation Interministérielle à la Transition Numérique. L'upgrade des licences (licences logiciels des postes de travail et licences serveurs) dans le cadre du renouvellement du poste de travail avec de nouveaux usages, mis en œuvre au Budget Rectificatif, concerne 2.000 utilisateurs et représente une dépenses de 1,1 M€. Parallèlement, une première phase test de déploiement de tablettes est initiée dans un service (120 K€).

On note également l'inscription de + 327 K€ pour les dépenses d'achats de matériel du Service de l'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (article 364.351) dans le cadre de la poursuite du programme de déploiement de nouveaux outils informatiques spécifiques performants ayant comme objectif de renforcer le suivi opérationnel de ce Service. Le montant rectifié correspond à l'ajustement du budget à l'issue de l'appel d'offres restreint et à la réalisation de l'ensemble des travaux sur l'année 2018 (contre deux prévues initialement). Parallèlement, on remarque une diminution de – 43,3 K€ s'agissant de ses dépenses de maintenance du système actuel (article 364.350).

Une inscription de + 300 K€ est réalisée pour le mobilier des églises (article 403.356) ; elle concerne des dépenses complémentaires pour l'orgue de l'Eglise du Sacré Cœur dans le cadre d'un don reçu, retracé parallèlement en recettes du Budget.

On note également une inscription de + 60,1 K€ pour les dépenses d'entretien de matériel du Service de Maintenance des Bâtiments Publics (article 388.350), destinée à apurer le C.S.T. n° 81.00 « Acquisition Carburant », qui n'est plus utilisé et dont le solde débiteur s'élève à 60.040,70 €.

» « *Travaux* »

Ces dépenses sont en hausse (+ 1,8 %).

On note la hausse de + 320 K€ des dépenses d'entretien des ouvrages maritimes (article 376.389). A la suite de l'entretien décennal et aux travaux de modification de la rampe d'accès aux parkings qui ont permis d'accéder à l'ensemble des tirants de blocage, la rotule de la digue nécessite des interventions complémentaires de retente des tirants fusibles programmées sur 2 ans.

On note la hausse de + 282 K€ des petits travaux et entretien (article 404.381) gérés par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics. Cela concerne des réajustements du coût des contrats depuis les inscriptions réalisées dans le cadre du Budget Primitif 2018 ; en effet, certaines prestations ont été ajustés, des nouveaux contrats ont été signés, modifiant ainsi le budget.

Enfin, l'article 404.383 relatif aux réparations et à l'entretien des Ambassades connaît une hausse de + 158,5 K€. Dans le cadre de la location des nouveaux locaux livrés bruts pour la Chancellerie en Belgique, 140 K€ sont inscrits pour l'installation complète, mobilier compris.

On relève parallèlement la baisse de - 34 K€ des dépenses de travaux et de maintenance du Service des Parkings Publics (article 386.381) liée principalement à un ajustement sur les marchés relatifs aux ascenseurs et à la ventilation.

3 - FRAIS PROPRES A L'ACTIVITE DES SERVICES COMMERCIAUX ET PUBLICS CONCEDES

» « Services commerciaux »

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une augmentation de + 1,3 % par rapport au Budget Primitif.

On relève la hausse des dépenses conventionnelles des Postes et Télégraphes de + 547 K€ (article 384.070) dans le cadre du compte de partage postal 2017 calculé en 2018.

Est à noter parallèlement la baisse de - 200 K€ des dépenses d'achat de marchandises de la Régie des Tabacs (article 360.410) en raison de la baisse des volumes de vente de cigarettes liée aux fortes hausses des prix de vente au public de novembre 2017 (+ 5 %) et de mars 2018 (+ 13 %). Les recettes correspondantes sont parallèlement en diminution, de même que les taxes en baisse de - 90 K€ (article 360.412).

» « Services publics concédés »

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont en hausse (+ 12 %).

Cette évolution s'explique par la hausse de + 4.843.000 € des dépenses relatives à la collecte et l'incinération des déchets (article 501.432.2) dont :

- une hausse de + 423 K€ nécessaire au traitement des déchets ; la nouvelle concession est en cours de signature et débutera courant 2018.

- une inscription de + 4,42 M€ pour le maintien en fonction jusqu'en 2025 de l'actuelle usine qui nécessite des investissements sur les équipements pendant la période. En effet, une analyse approfondie de l'ensemble des équipements de l'usine, prenant en compte la criticité et la probabilité de défaillance de chaque élément a permis de définir une première phase de travaux à réaliser en 2018 et 2019 qui concerne en priorité le remplacement et la mise à niveau des équipements de traitement des fumées installés en 2006 de manière à maintenir leur fonctionnement optimal ; la rénovation des systèmes électriques et de commande dont la plupart ont plus de 30 ans et sont frappés d'obsolescence, ainsi que des systèmes de sécurité qui seront également mis à niveau au regard de demandes des assurances. Il est précisé que les investissements les plus lourds sont réalisés au début du plan de maintenance afin de permettre la prolongation du fonctionnement de l'usine jusqu'à 45 ans, en minimisant les risques de défaillance durant toute la période de prolongation de la durée de vie avec une vigilance particulière sur le maintien de performances très rigoureuses de l'épuration des fumées.

On relève parallèlement la baisse de – 100 K€ des dépenses liées au nettoyage de la ville (article 501.432.1) ; cet ajustement est réalisé au regard du niveau des dépenses de l'exercice précédent.

4 - FRAIS FINANCIERS

Cette rubrique affiche une légère baisse de – 0,6 % due exclusivement à la diminution de – 5 K€ des frais financiers du Service des Parkings Publics (article 386.514) en raison d'un ajustement au regard des besoins constatés en 2017.

B - DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES

Le montant du Budget Rectificatif 2018 en matière d'interventions publiques s'apprécie de 3,8 %, soit une hausse de + 10,6 M€. Cette hausse est due principalement aux quatre inscriptions suivantes :

- Une inscription complémentaire de 3 M€ portant l'abondement du Fonds Dépendance à un niveau équivalent à celui de 2017, soit 5 M€, est réalisée ;
- un montant complémentaire de 1,5 M€ est prévu en 2018 afin d'anticiper les besoins de Monaco Inter Expo pour les préparatifs de l'Exposition Universelle de Dubaï en 2020/2021, le coût global de l'exposition, qui avait été borné par le Gouvernement à 8 M€, demeurant d'actualité ;
- une somme de 2 M€ a été inscrite concernant la subvention allouée à l'Opéra de Monte-Carlo afin, d'une part, de compenser la perte d'un sponsor (1,2 M€), et, d'autre part, d'apurer le déficit de la saison de lancement, en 2017, du programme relatif aux Musiciens du Prince (800 K€) ;
- une somme de 1,3 M€ a également été prévue concernant la subvention accordée aux Ballets de Monte-Carlo en raison également de la compensation de la perte d'un sponsor (1,2 M€).

| | | Budget Primitif 2018 | Budget Rectificatif 2018 | BP / BR 2018 | BP / BR 2018 en % |
|--|--------------------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------|----------------------|
| Budget Communal | | 48 164 400 | 48 164 400 | 0 | 0,00% |
| 2. Etablissements publics à caractère social et sanitaire | | 43 494 400 | 45 049 400 | 1 555 000 | 3,58% |
| 6021011 | C.H.P.G. (CF.ANN.P.73) | 6 000 000 | 6 500 000 | 500 000 | 8,33% |
| 6021013 | RESIDENCE DU CAP FLEURI (P.80) | 2 863 400 | 2 863 400 | 0 | 0,00% |
| 602102 | ECOLE D'INFIRMIERES | 721 300 | 663 000 | - 58 300 | -8,08% |
| 602103 | DEFICIT DU C.T.S. | 1 287 000 | 1 602 400 | 315 400 | 24,51% |
| 602104 | OFF. PROTEC. SOC.(CF.ANN.P.84) | 28 343 700 | 29 141 600 | 797 900 | 2,82% |
| 602105 | A QUIETUDINE (CF.ANN.P.87) | 696 600 | 696 600 | 0 | 0,00% |
| 602106 | CENTRE RAINIER III (ANN.P.91) | 3 146 600 | 3 146 600 | 0 | 0,00% |
| 602108 | SERV.MEDIC.D'URG.& REANIMATION | 435 800 | 435 800 | 0 | 0,00% |
| 6. Domaine Social et Sanitaire | | 29 925 300 | 33 320 300 | 3 395 000 | 11,34% |
| 606222 | AIDE NATIONALE AU LOGEMENT | 8 000 000 | 8 450 000 | 450 000 | 5,63% |
| 606225 | UNITE PSY. & PSYCHO. MEDIC. | 890 000 | 835 000 | - 55 000 | -6,18% |
| 606227 | FONDS DEPENDANCE | 2 000 000 | 5 000 000 | 3 000 000 | 150,00% |
| Domaine Social et Sanitaire | | 73 419 700 | 78 369 700 | 4 950 000 | 6,74% |
| 3. Etablissements publics culturels et scientifiques | | 9 549 000 | 9 364 900 | - 184 100 | -1,93% |
| 603101 | MUSEE NATIONAL (CF.AN.P.95) | 3 375 800 | 3 375 800 | 0 | 0,00% |
| 603102 | CENT.SCIENTIFIQUE(CF.AN.P.100) | 6 173 200 | 5 989 100 | - 184 100 | -2,98% |
| 5. Domaine Educatif et Culturel | | 43 939 600 | 46 649 700 | 2 710 100 | 6,17% |
| 605101 | ORCHESTRE PHILHARMONIQUE MCO | 8 782 000 | 8 625 600 | - 156 400 | -1,78% |
| 6051012 | OPERA DE MONTE-CARLO | 1 921 000 | 3 901 000 | 1 980 000 | 103,07% |
| 605105 | MUSEE OCEANOGRAPHIQUE | 5 035 000 | 4 989 000 | - 46 000 | -0,91% |
| 605124 | CE DE BALLETS DE MONTE-CARLO | 8 268 500 | 9 571 000 | 1 302 500 | 15,75% |
| 605139 | GARDEN CLUB | 192 500 | 62 500 | - 130 000 | -67,53% |
| 605141 | CULTURE - CONTRIBUTIONS | 1 513 700 | 1 273 700 | - 240 000 | -15,86% |
| 8. Manifestations Culturelles | | 10 418 000 | 11 149 500 | 731 500 | 7,02% |
| 608137 | EVENEMENT CULT. GRIMALDI FORUM | 3 000 000 | 3 400 000 | 400 000 | 13,33% |
| 608201 | MANIFESTATIONS NATIONALES | 625 000 | 956 500 | 331 500 | 53,04% |
| Domaine Educatif et Culturel | | 63 906 600 | 67 164 100 | 3 257 500 | 5,10% |
| 4. Domaine International et Coopération | | 24 337 500 | 25 987 500 | 1 650 000 | 6,78% |
| 604218 | PROTOCOLE KYOTO | 356 000 | 506 000 | 150 000 | 42,13% |
| 604221 | EXPOSITION UNIV. DUBAI 2020 | 2 000 000 | 3 500 000 | 1 500 000 | 75,00% |
| Domaine International et Coopération | | 24 922 500 | 26 572 500 | 1 650 000 | 6,62% |
| Domaine Sportif | | 30 939 100 | 30 939 100 | 0 | 0,00% |
| 8. Manifestations à caractère économique | | 8 616 000 | 8 116 000 | - 500 000 | -5,80% |
| 608116 | EXPLOIT.GRIMALDI FORUM SAM | 7 000 000 | 6 500 000 | - 500 000 | -7,14% |
| 9. Aide à l'Industrie et au Commerce | | 14 994 200 | 16 271 200 | 1 277 000 | 8,52% |
| 609202 | AIDE INDUSTRIE | 2 100 000 | 2 480 000 | 380 000 | 18,10% |
| 609208 | ETUDES ECONOMIQUES | 1 514 800 | 1 640 800 | 126 000 | 8,32% |
| 609214 | INTERVENTION ECONOMIQUE | 2 725 000 | 3 236 000 | 511 000 | 18,75% |
| 609218 | EXPLOITATION GARE | 1 575 000 | 1 835 000 | 260 000 | 16,51% |
| Domaine Economique | | 23 610 200 | 24 387 200 | 777 000 | 3,29% |
| Domaine Développement Durable | | 17 832 000 | 17 832 000 | 0 | 0,00% |
| TOTAL GENERAL | | 282 794 500 | 293 429 000 | 10 634 500 | 3,76% |

1 - DOMAINE SOCIAL

Au niveau du domaine social, on observe une majoration des inscriptions de + 6,7 % (soit + 4,95 M€) ; en effet, les évolutions concernant les établissements publics à caractère social (+ 1,55 M€) s'accompagnent également d'une nette majoration au niveau global des autres subventions du Domaine social (+ 3,4 M€). Ainsi, l'Office de Protection Sociale intègre la hausse de ses prises en charge en matière d'aide aux personnes handicapées (+ 400 K€ : auxiliaires de vie chargés de s'occuper des mineurs handicapés dans le cadre de leur scolarité) ainsi qu'aux personnes plus défavorisées (aide médicale : + 360 K€) et le relèvement de la Prestation d'Autonomie.

Au sein des subventions aux établissements publics de santé (articles 602.101/1 et suivants), seuls le C.H.P.G. (+ 500 K€) et le Centre de Transfusion Sanguine (+ 315 K€), connaissent une majoration de leur subvention d'équilibre. Le seul ajustement à la baisse concerne l'école d'infirmières (- 59 K€) qui a été ajusté, comme chaque année, sur la base du déficit de l'exercice antérieur.

En ce qui concerne le C.H.P.G., la majoration de l'inscription primitive est justifiée par le coût budgétaire de la préparation indispensable à la T2A (baisse de la Durée Moyenne de Séjour et donc des journées facturables) et le coût budgétaire croissant du fonctionnement dans l'ancien hôpital.

Au Budget Rectificatif 2018, le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique représente 6,7 M€ et est inchangé par rapport au Budget Primitif.

Au titre du chapitre 6 « domaine social et sanitaire », trois évolutions des crédits inscrits, dont deux notables, sont opérées.

La principale concerne la ligne 606.227 « Fonds Dépendance » (+ 3 M€). L'inscription complémentaire de 3 M€ permet d'abonder le Fonds Dépendance au même niveau que l'an dernier (5 M€). Parallèlement est créé un Compte Spécial du Trésor qui vient retracer les sommes ainsi affectées.

La seconde inscription concerne la ligne 606.222 de l'ANL (+ 450 K€). L'incidence des attributions de logements domaniaux à l'Engelin et l'augmentation du nombre d'allocataires du secteur libre sont nettement supérieures aux estimations primitives faites. Ce Budget devrait ainsi se situer nettement au-delà du résultat de l'exercice 2017 (8 M€).

La seule évolution à la baisse concerne l'article 606.225 « U.P.P.M » compte tenu du report de l'informatisation du dossier patient pour permettre le développement d'une application informatique compatible entre les différentes structures (soit - 55 K€).

2 - DOMAINE EDUCATION ET CULTURE

Ce domaine est en hausse de 5,1 % en raison de l'augmentation des manifestations (+ 731,5 K€) et de majorations significatives de subventions (+ 2,710 M€). Au titre des établissements publics (Centre Scientifique de Monaco et Nouveau Musée National de Monaco), un ajustement à la baisse est à relever pour le Centre Scientifique de Monaco (- 184 K€).

Au titre du chapitre 5, les seules inscriptions nouvelles à la hausse concernent, en premier lieu, l'article 605.101/2 « Opéra de Monte-Carlo » pour lequel l'Etat vient d'une

part combler la diminution de la contribution d'un sponsor (1,180 M€) et d'autre part, apurer le déficit de la saison de lancement, en 2017, du programme relatif aux Musiciens du Prince (800 K€) ; en second lieu, l'article 605.124 « Pôle Danse : Compagnie des Ballets de Monte-Carlo et Académie de Danse Princesse Grace » (+ 1,3 M€) pour lequel l'Etat vient également combler essentiellement la diminution de la contribution d'un sponsor.

Dans le même temps, l'article 605.141 « Culture Contribution » enregistre une restitution de 240 K€ afin de prendre en compte l'impact à la baisse des dépenses de location de salles, compte tenu de l'annulation des spectacles de Noël des Ballets de Monte-Carlo en raison d'une tournée exceptionnelle à l'étranger.

Par ailleurs, l'article 605.101 « Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo » enregistre une restitution de 156 K€ afin de tenir compte de l'annulation de la tournée en Asie (-182 K€) et de la compensation de la perte d'un sponsor (+ 26 K€).

Enfin, l'article 605.139 « Garden Club » enregistre également une restitution de 130 K€ en raison de l'annulation d'une manifestation en 2018.

On note, au titre des « manifestations », la majoration de + 197 K€ des crédits relatifs à l'organisation de la Première rencontre des Sites historiques Grimaldi de Monaco à l'occasion de laquelle seront reçus le Marquisat des Baux et le Comté de Carladès et de l'inscription d'une somme de 135 K€ pour permettre les premières dépenses d'organisation d'un concert des Bacheliers en 2019, soit une majoration globale de 332 K€ de l'article 608.201 « Manifestations Nationales ».

Enfin, une somme complémentaire de 400 K€ est prévue pour la prise en charge de la majoration du coût de l'itinérance de l'exposition « Princes et Princesses de Monaco » à la Cité Interdite sur l'article 608.137 « Evènement culturel Grimaldi Forum ».

Au niveau des subventions des établissements publics culturels et scientifiques, la restitution de 184 K€ du Centre Scientifique de Monaco correspond, d'une part, à une restitution partielle de crédits, en 2018, sur le programme de l'Institut Pasteur (- 100 K€) et, d'autre part, à la restitution de crédits de recherche clinique non utilisés (- 84 K€).

3 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPERATION

Ce domaine connaît une majoration de 1,65 M€ (+ 6,6 %) à 26,6 M€.

La première évolution est notable et concerne, au titre des subventions du chapitre 4, une majoration de 1,5 M€ des crédits inscrits en 2018, pour la préparation de l'exposition universelle de Dubaï, pour permettre la prise en charge de différents postes de dépenses de l'exposition de 2020 compte tenu de l'avancement des préparatifs, sans majoration du coût global de l'exposition.

La seconde évolution concerne une majoration de 150 K€ des crédits inscrits pour la compensation carbone des émissions de gaz à effet de serre (G.E.S.) ; en effet, sur la seconde période du Protocole de Kyoto (2013-2020), la Principauté s'est engagée à réduire ses émissions de G.E.S. de 30% en 2020 (par rapport à 1990) et de 22% en moyenne sur la période et afin de sécuriser la mise en œuvre d'une compensation carbone, il convient de procéder à des achats de crédits carbone agréés par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

4 - DOMAINE SPORTIF

Le domaine sportif ne connaît aucune modification des crédits inscrits à 30,9 M€.

5 - DOMAINE ECONOMIQUE

Ce domaine connaît une évolution modérée de ses inscriptions (+ 777 K€, soit + 3,3 %).

Au niveau des subventions du Domaine économique, quatre majorations de crédits sont opérées se traduisant par une majoration de + 8,5 %, soit + 1,3 M€, à 16,3 M€.

L'article 609.214 « interventions économiques » croît de 511 K€. Cette inscription rectificative permet notamment la prise en charge du dispositif « PASS StartUp Programme » à hauteur de 440 K€ qui permet de faciliter l'intégration des entités hébergées par la SAM Monacotech avec un dispositif d'accompagnement et de financement sous forme de forfait « bourse Start up » dont l'objectif est de soutenir la phase de création d'entreprises innovantes et de permettre aux entreprises créées d'effectuer les premières dépenses. Il est également prévu, sur cet article, une inscription de 70 K€ pour la mise en œuvre de la liaison Très Haut Débit avec la Métropole de Nice qui a été reportée en 2018 compte tenu des délais de mise en œuvre de la Convention.

Dans le cadre de la participation de la Principauté aux dépenses d'exploitation de la gare (article 609.218 « Exploitation gare »), il est nécessaire d'ajouter aux crédits prévus la prise en charge de la vérification et le contrôle des caténaires pour un montant de 260 K€.

L'article 609.202 « Aide à l'industrie » est majoré de 380 K€ pour la prise en charge des nouvelles mesures relatives à la prime industrielle (révision des loyers plancher et plafond, ainsi que le forfait de 10 % de la prime versée pour la prise en compte des charges locatives).

Enfin, l'article 609.208 « Etudes économiques » est majoré de 126 K€ pour tenir compte de l'évolution des procédures en matière d'exonération de TVA pour les postes diplomatiques en Belgique, le contrat avec le Cabinet d'études concernant l'accord d'Association avec l'Union européenne se voit désormais appliquer une TVA de 21%, récupérable en fin d'année par l'Ambassade.

S'agissant des manifestations à caractère économique du chapitre 8, on relève la restitution sur l'article 608.116 « Exploitation Grimaldi Forum » d'une somme de 500 K€, les résultats prévisionnels de l'activité commerciale du Grimaldi Forum étant revus à la hausse par rapport aux prévisions initiales compte tenu d'un chiffre d'affaires en nette progression par rapport aux estimations du budget primitif (+10 %).

6 - DOMAINE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le domaine Développement durable ne connaît aucune modification des crédits inscrits à 17,8 M€.

Toutefois, il est à noter qu'en 2018, une nouvelle affectation des crédits a été mise en œuvre sur l'article 610.202 « Transition Energétique » ; en effet, compte tenu de la

poursuite des versements de la SMEG au profit du Fonds Vert National, en respect des dispositions de la concession, et afin de permettre le remboursement sans délai à la Société Monégasque d'Electricité et de Gaz (S.M.E.G.) de l'intégralité de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (T.I.C.F.E.) déjà acquittée aux douanes au titre de l'exercice 2017 (11,72 M€), l'inscription initialement prévue sur l'article 610.202 vers le Fonds vert national a permis de rembourser la SMEG.

2 - Dépenses d'équipements, d'investissements et d'acquisitions

Le Budget Rectificatif 2018 d'équipement et d'investissement présente une augmentation de 11,6 %, soit 43,7 M€, par rapport à l'inscription primitive de l'exercice et s'élève ainsi à 419 M€. Cette variation provient principalement de la majoration des crédits d'acquisition due au montant inscrit en Rachats au FRC (+ 36 M€).

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2018-277 du 3 avril 2018 s'élèvent à 33,188 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2018 (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 452,2 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de 76,9 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (375,3 M€), ceci étant principalement dû (hormis les Rachats au FRC) aux crédits de travaux qui bénéficient de la majorité des reports pour 26,7 M€.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- * Acquisition d'immeubles : + 36 M€
 - report de crédits de 3,49 M€
- * Travaux d'équipement : + 1,6 M€, soit + 0,5 %
 - report de crédits de 26,67 M€
- * Matériel d'équipement : + 6,11 M€, soit + 29,6 %
 - report de crédits de 3,03 M€

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

A – ACQUISITION D'IMMEUBLES : + 36 M€

Une majoration de crédits de + 36 M€ est opérée sur l'article 709.996 « Rachats au FRC » afin de régulariser les acquisitions de deux biens réalisées depuis le début de l'exercice 2017 sur le Fonds de Réserve Constitutionnel. Il s'agit du terrain de la Brasca sur la Commune d'Eze (21,5 M€) et du Parking de la Gare (14,5 M€).

B - TRAVAUX D'EQUIPEMENT : + 1,6 M€, soit + 0,5 %

- report de crédits de 26,67 M€

S'agissant des travaux, on constate une légère hausse des crédits résultant de nombreux ajustements à la hausse comme à la baisse sur certaines opérations en cours ou à solder. Avec un montant limité à 26,67 M€ de reports de crédits sur l'exercice 2018, les « travaux d'équipement » disposent de 367,92 M€ de crédits de paiement à comparer aux 339,66 M€ du Budget Primitif.

Les ajustements à la hausse résultent avant tout de sept inscriptions significatives sur les opérations suivantes :

▶ L'article 705.908 dédié aux « Opérations domaniales intermédiaires » est majoré de + 15 M€ afin de prendre en compte les crédits nécessaires à la réalisation de la surélévation des immeubles « Jardins d'Apolline » permettant ainsi la construction de 45 logements supplémentaires.

▶ Une inscription supplémentaire de + 10,4 M€ pour les « Gros Travaux du Stade Louis II » (article 707.914.6) viendra compléter le crédit primitif de 18 M€ afin de pouvoir réaliser simultanément en 2018 plusieurs opérations : la réalisation d'un terrain multisports au Stade du Devens, ainsi que la rénovation du parvis, des loges, de la piscine et de la pelouse au Stade Louis II.

▶ S'agissant de l'article 705.930.7 « CHPG Maintien à niveau », une inscription supplémentaire de près de + 5 M€ est destinée à compléter le financement des équipements bio-médicaux (800 K€ en Médecine Nucléaire) et des travaux en cours (Centre de Transfusion Sanguine, Hémodialyse, Salle de Radiologie Interventionnelle principalement) ou à solder les retenues de garantie de travaux achevés en 2017 (Îlot des Curieux).

▶ S'agissant du « Parking du Portier » (article 702.906), une majoration de + 4,56 M€ permettra de prendre en charge les frais de dévoiement des réseaux et le remplacement des appareils d'appuis du viaduc du Portier en amont de la réalisation des commerces, ces dépenses étant exclues du contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

▶ Une inscription complémentaire de + 2 M€ sur l'article dédié aux « Travaux Domaines » (705.940) viendra compléter les crédits nécessaires en 2018 afin d'assurer la première partie des travaux de création du Centre d'Affaires MonacoBoost.

▶ Une inscription de 2 M€ sur l'article 706.908 « Maison Diocésaine » pour permettre la prise en charge du solde du financement de l'opération de travaux de construction correspondante.

▶ Enfin, un complément de + 1,9 M€ est inscrit sur l'article 705.932.1 « Réhabilitation / Reconstruction du Cap Fleuri » ; en effet, les retards liés à des problèmes géotechniques étant partiellement compensés, il convient de pouvoir solder les premiers lots de terrassement et de gros œuvre et de verser les avances de démarrage des phases suivantes.

Par ailleurs, les projets suivants ont également nécessité des inscriptions complémentaires, certaines étant plus mineures :

▶ « Opération l'Engelin » (article 705.905) : + 1,4 M€ afin de procéder principalement à l'installation d'un surpresseur pour la protection incendie des logements à la demande des pompiers et à la prise en charge de frais d'installation de l'Institut Audiovisuel de Monaco dans ses nouveaux locaux ;

▶ Une majoration au Budget Rectificatif de + 1,4 M€ sur l'article 703.902 « Reconstruction Quai des Etats-Unis » permet de couvrir le besoin réel de l'exercice, aucun retard n'étant constaté dans le déroulement de l'opération ;

» Un crédit complémentaire de 1,03 M€ sur l'opération « Urbanisation SNCF – Ilôt Charles III » (article 701.913.2) est nécessaire essentiellement suite au résultat d'un appel d'offres plus élevé que prévu concernant les ateliers municipaux ;

» Une majoration au Budget Rectificatif de + 800 K€ sur l'article 704.920.1 « Egouts triennal » permettra d'effectuer des travaux en phase avec ceux du chantier de l'îlot Pasteur ;

» L'ouverture de l'école maternelle « Stella » ayant lieu en septembre 2018, un complément de + 700 K€ (article 705.913) permettra de prendre en charge des travaux supplémentaires liés aux nouvelles normes d'accessibilité PMR, à la sécurisation anti-intrusion et au pré-équipement « tout numérique ».

Enfin, l'opération récurrente « Amélioration et extension de Bâtiments Publics » (article 708.979) se poursuit et nécessite une inscription complémentaire de + 1,045 M€ dévolue principalement au réaménagement de divers bureaux de Services Administratifs (355 K€), au remplacement d'un ascenseur et du groupe électrogène de la caserne des Carabiniers du Bd de Belgique (290 K€) et au changement du groupe de froid de la Poste Centrale (120 K€).

Parallèlement, on constate plusieurs minorations avec, pour certaines, des montants conséquents de restitutions sur des opérations en cours, en raison, principalement, d'un démarrage des travaux ou des études décalé dans le temps. Cela est illustré avant tout par les inscriptions suivantes :

- » 701.913.7 « Urbanisation SNCF – Ilot Pasteur » (- 27,5 M€),
- » 704.928.1 « Hélicoptère Extension (Rénovation) » (- 9,4 M€),
- » 703.951 « Aménagement du Larvotto » (- 4 M€),
- » 708.913 « Surélévation Sécurité Publique » (- 3,1 M€),
- » 704.991 « Réservoir d'eau » (- 2,1 M€),
- » 708.979.2 « Travaux SMBP – Bâtiments Publics » (- 2,1 M€),
- » 701.903 « Télécabine Jardin Exotique-Rocher » (- 1 M€).

L'importante restitution enregistrée sur l'Îlot Pasteur est due à un report du démarrage du chantier, suite à la nécessité de relancer une consultation sur le lot « terrassement » car toutes les offres reçues dépassaient le budget alloué.

S'agissant de l'Héliport, un report d'engagement des travaux principaux justifie la minoration non négligeable des crédits inscrits sur l'article dédié. De même, le projet d'aménagement du Larvotto n'étant pas finalisé et de nouvelles hypothèses étant à l'étude, seul 1 M€ sera nécessaire sur l'exercice en cours.

Par ailleurs, le programme général pour la surélévation de l'immeuble de la Sécurité Publique n'ayant été validé qu'en avril 2018, un retard sur le démarrage des études nécessite la restitution des 2/3 des crédits prévus sur l'exercice.

Sur l'article 704.991, un contretemps dans l'obtention du permis de construire impose le report des travaux de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable sur le site de « Terragna » permettant de doubler le réseau d'alimentation des quartiers « est » de la Principauté.

Sur l'article triennal des travaux du Service de Maintenance des Bâtiments Publics, la restitution de crédits de – 2,1 M€ touche plusieurs opérations, dont le chauffage et le déplacement des caveaux des évêques à la Cathédrale (- 900 K€), l'extension et la

réhabilitation de la Direction du Travail (- 800 K€), la mise en conformité de l'immeuble du « Tertial » (- 200 K€) et la création d'un studio de danse dans les jardins de l'Académie de Danse Princesse Grace (- 150 K€).

Enfin, le projet de Télécabine entre le Jardin Exotique et le Rocher nécessitant des études complémentaires, seul 1/3 des crédits prévus au Primitif sera nécessaire.

D'une manière générale, les montants sont ajustés aux véritables besoins de l'exercice, compte tenu de la multiplication des projets et des moyens humains nécessaires à leur réalisation.

C - MATERIEL D'EQUIPEMENT : + 6,11 M€, soit + 29,6 %

- report de crédits de 3,028 M€

Une augmentation de + 6,11 M€ porte ainsi le montant investi pour le matériel d'équipement à 26,76 M€, auxquels s'ajoutent 3,028 M€ de report de crédits.

▶ La principale écriture concerne l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile » pour la régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M., sur le compte de dépôt dédié, pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2017 (2.200.400 €).

▶ Par ailleurs, une somme de 1,5 M€ est inscrite au titre des « Acquisitions d'œuvres d'art » (article 706.937) afin de matérialiser un legs reçu du même montant.

▶ L'article 708.912 « Assistance Echange Automatique » bénéficie d'une inscription supplémentaire de + 1,28 M€ afin de couvrir, d'une part, les frais d'une mission complémentaire de traitement des mesures de sécurité dans le cadre des prestations d'assistance à l'Administration sur l'échange automatique d'informations personnelles et financières et, d'autre part, de prendre en charge des prestations complémentaires dans la mise en place du projet BEPS.

▶ Enfin, suite à la création de la Délégation Interministérielle pour la Transition Numérique, une réflexion est en cours sur la stratégie en la matière ainsi que sur l'intervention des différents services dans ces domaines ainsi que sur la gestion des crédits correspondants. Aussi, dans l'attente de cette restructuration budgétaire qui sera effective au Budget Primitif 2019, une somme complémentaire de + 1,02 M€ est inscrite au titre du schéma directeur informatique (article 708.904.2) et un montant de + 707 K€ vient compléter les crédits alloués pour la « Ville Intelligente » (article 704.913) ; ces compléments seront essentiellement affectés au développement de la plateforme de données et du cloud souverain (450 K€), à des études juridiques et techniques sur plusieurs thématiques de la ville intelligente et sur les nouvelles stratégies Blockchain et transformation digitale (440 K€), à la poursuite des projets coRHus (250 K€) et Optimo (250 K€), ainsi qu'à l'implémentation d'un nouvel outil de GED (Gestion électronique des documents) (200 K€) et l'étude pour le lancement d'un premier projet dans le domaine de la « e-santé » (180 K€).

III – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR -

Des inscriptions modificatives affectent huit Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 42.371.700 € à un solde débiteur de 43.518.100 €.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

1 - Comptes d'opérations monétaires :

Une inscription de – 210 K€ en dépenses et de + 40 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial n° 80.00 « Emission des pièces de monnaies », afin de tenir compte des coûts de fabrication et des recettes relatifs à la frappe et à la mise en circulation des pièces courantes, de la pièce commémorative « Belle Epreuve » célébrant les 250 ans de la naissance de François-Joseph Bosio.

2 - Comptes de commerce :

Afin de solder le Compte Spécial du Trésor n° 81.00 « Acquisition de carburant » qui n'est plus utilisé, une inscription rectificative est réalisée, en recettes, pour un montant de 60,1 K€.

Par ailleurs, une inscription rectificative de – 640 K€ en dépense du C.S.T. n°81.25 « Développement des approvisionnements en eau » a été effectuée afin de prendre notamment en compte le report de la participation de l'Etat au financement des travaux de la partie ouest du réseau d'adduction suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal Eaux Corniches et Littoral (S.I.E.C.L.). En effet, l'avancement des échanges entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (C.A.R.F.) et la Régie Eau d'Azur n'est pas suffisant pour envisager un paiement en 2018.

3 - Comptes de produits régulièrement affectés :

Il est à noter la création du Compte Spécial du Trésor n° 82.31 « Fonds Dépendance » qui est doté au Budget Rectificatif, d'une part, de 10 M€ en recettes correspondant aux 5 M€ de crédits inscrits en 2018 sur l'article 606.227 du même nom et aux 5 M€ versés en 2017 sur un compte de dépôt, et, d'autre part, de 100 K€ en dépenses pour la réalisation d'études complémentaires qui pourraient être nécessaires dans ce domaine d'ici la fin de l'année.

Le C.S.T. n° 82.18 « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 4.127.000 € en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2018.

Par ailleurs, une inscription rectificative est réalisée en dépenses du Compte Spécial du Trésor n° 82.30 « Fonds Vert National » pour un montant de + 758 K€. Cette augmentation est principalement liée à la nouvelle feuille de route qui découle des premiers mois d'exercice de la société Monaco Energie Renouvelable (M.E.R.) constituée fin 2017, amenant l'Etat à réviser, à la hausse (+ 8,7 M€), au Budget Rectificatif 2018, l'enveloppe destinée aux achats d'actifs de production d'énergie en France. Cette hausse est relativisée par la nouvelle planification des travaux sur le domaine privé de l'Etat et les Bâtiments Publics, en particulier le décalage de ceux relatifs à l'isolation de la caserne du boulevard de Belgique (- 2,4 M€) et à la réhabilitation du Centre administratif (- 3,5 M€).

4 - Comptes d'avances :

Une inscription de + 50 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial n° 83.43 « Assurance Prospection Foire » correspondant à l'apurement de la perte des avances destinées aux entreprises en cessation de paiements pour les frais engagés lors des salons professionnels.

5 - Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat :

Le C.S.T. n° 84.10 « Avances dommages » présente une inscription rectificative significative de + 15,4 M€ en dépenses concernant le sinistre des Jardins d'Apolline, dont + 560 K€ au titre des dépenses d'expertises et de conseils juridiques, de + 9,9 M€ au titre des relogements et coûts induits et de + 5 M€ de travaux pour l'opération de remise en état du bâtiment et des logements actuels.
